

Preuves de résidence acceptées par la CSRDN

Vous devez fournir une preuve de résidence **dans chacune des deux catégories** ci-dessous.

Catégorie 1

Acte d'achat notarié

Compte de taxes scolaires ou municipales

Preuve d'assurance habitation

*** Relevé de compte bancaire ou relevé de carte de crédit

Engagement à présenter la preuve de résidence avant la rentrée scolaire

***** Seulement si les documents précédents ne peuvent pas être présentés.**

Catégorie 2

Permis de conduire du Québec

Facture ou état de compte (Téléphone, électricité, câblodistribution, etc.)

Avis de cotisation de Revenu Québec (RQ)

Relevé d'emploi (relevé 1) ou relevé d'assurance-emploi

Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ)

Document officiel provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental

Engagement à présenter la preuve de résidence avant la rentrée scolaire